

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance n°67 du mercredi 18 mars 2015, 11h45, salle 2096, Anthropole.

Présent(e)s

Mmes
Nadine Richon
Isabelle Moinet
Nathalie Dongois
Romaine Morard
Gabriela Cordone

M.
Antoine Chollet
Daniel Oyon

Aitor Gosende (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes
Christine Mohr
Nathalie Chiva et Agnieszka Soltysik

Ordre du jour

- 1) LES POLITOLOGUES SSP FORCÉS DE FAIRE LEURS DEMANDES DE FINANCEMENT EN ANGLAIS AUPRÈS DU FNS. 2
- 2) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSEMBLÉE CPEV 3
- 3) DIVERS..... 3

Accueil

1) Les politologues SSP forcés de faire leurs demandes de financement en anglais auprès du FNS.

- Le FNS a annoncé que la décision définitive se fera le 1^{er} mai, d'ici-là il faut agir à tous les niveaux. La CoPers doit se positionner sur ce sujet, car il concerne l'ensemble du personnel universitaire. La généralisation de l'anglais à l'Université de Lausanne est alarmante. Il faut appuyer les chercheurs auprès du FNS ; pour l'instant ce ne sont que les politologues, mais l'ensemble des lettres pourrait être concerné dans un futur proche. Il est nécessaire de montrer aux chercheurs en sciences politiques et à l'ensemble du personnel universitaire que la CoPers les défend.
- Pourquoi est-ce un sujet qui intéresse la CoPers ?
Il ne faut pas y voir une position surannée « contre l'anglais ». La CoPers s'insurge contre le fait de marginaliser les autres langues, le français par exemple. Il s'agit d'un débat sur une position libérale et une position restrictive – certains demandent à ce que les demandes puissent se faire dans toutes les langues, d'autres uniquement en anglais.
De plus, les conséquences sont importantes pour un grand nombre de collaborateurs. Il n'est pas question de protéger l'usage de la langue maternelle, mais bien de fournir aux collaborateurs la possibilité d'utiliser leur langue d'usage, de maîtrise. Il faut aussi pouvoir relire sérieusement les travaux universitaires. En résumé, cette restriction du FNS suppose un dangereux effet de bord : si les requêtes sont faites en anglais, alors les relecteurs, les assistants, ou même le personnel administratif vont devoir maîtriser l'anglais à un niveau de complexité qui n'a rien d'évident. Les répercussions concernent potentiellement l'ensemble des collaborateurs de l'Université de Lausanne et nous devons mieux mettre en avant cet élément essentiel pour notre Commission.
- Un membre souligne que la position de la CoPers sur ce sujet est motivée par les missions qui lui sont imparties, en particulier celle-ci : « proposer des améliorations dans l'organisation et les relations de travail au sein de l'UNIL ». L'effet de bord évoqué au point précédent risque de dégrader la qualité des relations de travail.
- Un membre souligne que cette décision du FNS va à l'encontre du devoir d'ouverture publique avec la société qui l'entoure et le finance. De plus, il n'y a pas d'intérêt à promouvoir l'anglais alors que la promotion se fait toute seule. Ce sont les autres langues, moins populaires, qui nécessitent une promotion. Le FNS lui-même encourage par ailleurs la diversité linguistique... la nouvelle décision introduit donc une confusion, voire une contradiction au sein même du FNS.

- La majorité de l'Association suisse de science politique (ASSP) a voté pour ne pas prendre position contre la décision du FNS. Le vote s'est fait par mail – sans être public ni anonyme – et n'a obtenu qu'une très courte majorité de 2%, alors que ce qui a été communiqué l'a été au nom de toute l'association. Il semble donc que l'ASSP soit en fait parfaitement divisée sur la question. Aussi, certains politologues semblent ne pas se rendre compte de l'impact politique d'une telle décision – dans un contexte actuel où la sauvegarde des langues nationales est un sujet de vive polémique.
- La langue, c'est le pouvoir, et l'imposition d'une langue peut empêcher les gens de s'exprimer pleinement, d'une manière innovante et créative. La CoPers veut au contraire amener de la liberté. Remarquons par ailleurs que dans les autres pays, la question ne se pose pas : en Allemagne, en Italie, c'est l'anglais en plus de l'allemand ou de l'italien, mais ce n'est pas l'anglais avant.

2) Élection des délégués de l'assemblée CPEV

- Deux séances auront lieu : le 25 juin ou 2 juillet ainsi que le 27 août ou 3 septembre. Le corps global est de 30 délégués. Il s'agit d'élire les 4 représentants du personnel au Conseil d'administration de la CPEV. La CoPers représente l'ensemble des collaborateurs de l'Université de Lausanne. Sont candidats pour la CoPers : Daniel Oyon, Nathalie Dongois, Isabelle Moinet, Gabriela Cordone, Nadine Richon. Ainsi que le professeur Giuliano Bonoli et Jérôme Rudaz du service RH.

3) Divers

- Vu nos attributions, nous devrions être un peu plus présents, résume un membre de notre commission. Il faut écrire à Boris Vejdovsky pour demander que la CoPers puisse siéger à la commission de nomination du prochain recteur. La CoPers doit pouvoir poser des questions aux candidats. De plus, il n'y a pas de membres du PAT représenté, il est donc pleinement justifié que la CoPers soit dans cette commission.
- Que faire lorsqu'un membre ne veut pas souscrire à une action collective de la CoPers ? Signature CoPers, pas en nom propre. La personne peut éventuellement écrire une lettre de minorité. La question se pose de savoir comment prend-on les décisions à la CoPers : à la majorité claire mais

comment laisser les voix opposantes s'exprimer ? Ou alors chacun signe de son nom sous le label CoPers ? La question reste ouverte.

La séance est levée à 13h15, la prochaine séance est fixée au ... 2015